

APPELS MONDIAUX – JUIN / JUILLET 2011

Ouganda – Al-Amin Kimathi

Un défenseur kenyan des droits humains en détention

Al-Amin Kimathi, défenseur kenyan des droits humains travaillant pour le Forum musulman des droits humains, est actuellement maintenu en détention provisoire en Ouganda. Il est inculpé de terrorisme et d'autres infractions liées à deux attentats à la bombe qui ont eu lieu le 11 juillet 2010 à Kampala, capitale de l'Ouganda, et qui ont fait 76 morts et des centaines de blessés.

Al-Amin Kimathi a été arrêté en Ouganda le 15 septembre 2010 et maintenu en détention au secret puis, le 21 septembre, inculpé d'actes de terrorisme et de meurtre. Il avait quitté le Kenya pour l'Ouganda en toute légalité, pour suivre en tant qu'observateur le procès de six Kenyans à qui étaient imputés des faits liés aux attentats de juillet 2010 à Kampala. Son nom a été ajouté à l'acte d'accusation de ceux dont il était venu suivre l'affaire.

Le 30 novembre 2010, Al-Amin Kimathi et 16 autres personnes ont été mis en accusation par un tribunal de première instance. Cependant, une date doit encore être fixée pour le procès.

Ni Al-Amin Kimathi ni ses avocats n'ont obtenu d'informations concernant les éléments de preuve retenus contre lui, ce qui constitue une violation de son droit à un procès équitable et notamment de son droit à préparer sa défense. Ce refus de l'État de fournir des informations et des preuves raisonnables à l'appui des accusations portées contre Al-Amin Kimathi donne à penser que le traitement qu'il reçoit et son maintien en détention sont liés à son activité de défenseur des droits humains.

Veuillez écrire pour demander qu'Al-Amin Kimathi et ses avocats puissent prendre connaissance de tous les éléments à charge que l'État a l'intention de produire devant le tribunal. Demandez instamment aux autorités de respecter le droit d'Al-Amin Kimathi de bénéficier d'un procès équitable dans un délai raisonnable. Précisez que, si le ministère public n'a pas en sa possession d'éléments étayant suffisamment les accusations portées contre Al-Amin Kimathi, le gouvernement doit abandonner les poursuites et le remettre immédiatement en liberté. Envoyez vos appels au ministre de l'Intérieur :

The Minister of Internal Affairs
Hon Ali Kirunda Kivejinja
Ministry of Internal Affairs
Plot 75 Jinja Road
P.O. Box 737 Kampala, Ouganda

Fax : +256 414 343 088

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Mexique – Des femmes d'Atenco
Torturées et violées par des policiers

Bárbara Italia Méndez a été arrêtée le 4 mai 2006, à la suite d'une manifestation conduite par une organisation de petits agriculteurs de San Salvador Atenco, dans l'État de Mexico. Elle s'y était rendue pour porter témoignage au sujet d'allégations de violences policières à l'égard des manifestants.

Lors de son arrestation, les agents de la Police préventive fédérale (PFP) l'ont forcée à s'accroupir pendant qu'ils la battaient, lui causant des blessures à la tête et de multiples contusions. Son chemisier remonté sur la tête, Bárbara Italia Méndez a été contrainte de monter dans un véhicule et de s'allonger sur d'autres détenus. Pendant le trajet vers la prison de Santiaguito, aux mains de la police de l'État de Mexico, des coups lui ont de nouveau été assénés, elle a reçu des menaces, subi des agressions sexuelles et été violée par des policiers qui auraient été encouragés par leurs collègues.

Les forces de sécurité ont arrêté 47 femmes et plus de 150 hommes lors des manifestations des 3 et 4 mai 2006. Vingt-six de ces femmes se sont ensuite plaintes d'avoir subi des violences physiques, psychologiques et sexuelles de la part des policiers qui les avaient arrêtées. Pas plus les autorités fédérales que celles de l'État de Mexico n'ont enquêté sur ces plaintes, n'ont obligé les responsables à rendre des comptes ni n'ont accordé de réparations aux victimes. En conséquence, 11 de ces femmes ont saisi la Commission interaméricaine des droits de l'homme.

Veillez écrire pour demander qu'une enquête efficace et impartiale soit menée sur les agressions sexuelles et autres actes de torture dont ont fait l'objet Bárbara Italia Méndez et les autres femmes arrêtées à San Salvador Atenco en mai 2006, et pour demander que les responsables soient traduits en justice. Exhortez le gouvernement mexicain à coopérer sans réserve ni retard avec la Commission interaméricaine des droits de l'homme pour que l'affaire soit résolue dans les plus brefs délais et que les victimes obtiennent justice et réparation. Envoyez vos appels au président du Mexique :

Lic. Felipe de Jesús Calderón Hinojosa
Residencia Oficial de los Pinos
Casa Miguel Alemán
Col. San Miguel Chapultepec
C.P. 11850
Mexique

Fax : +52 55 50934900
Courriel : felipe.calderon@presidencia.gob.mx
Formule d'appel : Señor Presidente, / Monsieur le Président,

Azerbaïdjan – Rouslan Bessonov, Maxim Genachilkine et Dmitri Pavlov
Des adolescents torturés en détention

Rouslan Bessonov, Maxim Genachilkine et Dmitri Pavlov ont été arrêtés le 14 mars 2005 et inculpés du meurtre d'un autre adolescent. À l'époque de leur arrestation, ils étaient tous mineurs. En juin 2007, ils ont été déclarés coupables de meurtre et condamnés à dix ans d'emprisonnement. Ils nient tous les trois l'acte dont ils sont accusés.

Ils ont tous les trois signalé avoir été torturés et forcés à signer des « aveux » dans les jours ayant suivi leur arrestation. Ils auraient été battus, les mauvais traitements infligés auraient entraîné des fractures (jambes, côtes), ils auraient été pendus par les pieds, privés de nourriture, d'eau et de sommeil, menacés d'être violés et de recevoir des décharges électriques, et avertis que les membres de leur famille allaient subir des dommages. Le médecin-chef et le directeur du centre de détention provisoire où se trouvait Rouslan Bessonov ont confirmé que ce dernier présentait des blessures correspondant aux coups qu'il affirme avoir reçus. À l'heure actuelle, ces allégations de torture et de mauvais traitements n'ont fait l'objet d'aucune enquête.

Amnesty International craint que la procédure à laquelle ont été soumis Rouslan Bessonov, Maxim Genachilkine et Dmitri Pavlov n'ait pas été équitable. D'après leurs proches, il est possible qu'ils aient été pris pour cible à cause de leurs origines russes. Leur condamnation a été confirmée par la Cour d'appel de Bakou, malgré une décision précédente de la Cour suprême estimant que des éléments de preuve et des témoignages essentiels avaient été ignorés lors du procès et que les « aveux » avaient été obtenus en violant les droits des accusés.

Veillez exprimer dans votre lettre votre préoccupation à l'idée que de graves irrégularités, notamment de procédure, ont pu être commises en ce qui concerne les cas de Dmitri Pavlov, Maxim Genachilkine et Rouslan Bessonov, portant peut-être atteinte à leur droit à un procès équitable. Demandez qu'une enquête minutieuse, indépendante et impartiale soit menée dans les plus brefs délais pour examiner les allégations de torture et de mauvais traitements. Si ces allégations s'avèrent fondées, les responsables présumés de tels actes doivent être traduits en justice dans le cadre d'une procédure équitable. Envoyez vos appels au procureur général :

Zakir Qaralov
Prosecutor General
7 Rafibeyli Street
Baku 370001
Azerbaïdjan

Formule d'appel : Monsieur le Procureur général,

Iran – Abolfazl Abedini Nasr

Un journaliste purge une peine de 12 ans de prison

Le journaliste et défenseur des droits humains iranien Abolfazl Abedini Nasr purge une peine de 12 ans d'emprisonnement à la prison d'Evin, à Téhéran. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion.

Abolfazl Abedini Nasr a été arrêté le 30 juin 2009, 18 jours après une élection présidentielle contestée. Il a été libéré sous caution le 26 octobre 2009, puis arrêté à nouveau le 3 mars 2010 lors d'une vague d'arrestations de défenseurs des droits humains.

Lors de sa deuxième arrestation, il aurait été roué de coups par des agents des forces de sécurité. Quatre jours plus tard, il a été conduit à la prison d'Evin, où il aurait été battu à nouveau. Après plus de trois mois, il a été transféré à la prison de Karoun, à Ahvaz, mais il a été ramené à la prison d'Evin en septembre 2010.

Le 29 mars 2010, l'avocat d'Abolfazl Abedini Nasr a été informé qu'il avait été condamné à cinq ans d'emprisonnement pour « appartenance à une organisation illégale », à cinq ans pour « contact avec des États ennemis » et à un an pour avoir parlé à des médias étrangers.

Il semble que ces chefs d'accusation soient liés à ses liens avec l'organisation des Défenseurs des droits humains en Iran (HRA), où il avait travaillé auparavant en tant que responsable des relations publiques. Plus de 30 membres et associés de HRA ont été arrêtés en mars 2010. La condamnation d'Abolfazl Abedini Nasr à un total de 11 ans d'emprisonnement a été confirmée en appel en mai 2010. D'après des informations reçues en mai 2011, il a été condamné à une année supplémentaire d'emprisonnement pour « propagande contre le système ».

Veuillez écrire pour prier les autorités iraniennes de libérer immédiatement et sans condition le prisonnier d'opinion Abolfazl Abedini Nasr. Insistez pour qu'une enquête exhaustive et impartiale soit menée au plus vite sur les informations selon lesquelles Abolfazl Abedini Nasr a été roué de coups lors de son interrogatoire et pour que toute personne responsable de torture ou d'autres mauvais traitements soit traduite en justice sans délai, dans le cadre d'une procédure équitable. Envoyez vos appels au responsable du pouvoir judiciaire :

Head of the Judiciary
Ayatollah Sadegh Larijani
(care of) Public Relations Office
Number 4, 2 Azizi Street
Vali Asr Ave., above Pasteur Street intersection
Tehran
Iran

Courriel : bia.judi@yahoo.com (objet : « FAO Ayatollah Sadegh Larijani »)

Yémen – Fatima Hussein Badi
Risque d'exécution imminente

Fatima Hussein Badi est sous le coup d'une sentence de mort. Son frère Abdullah Badi et elle ont été condamnés à la peine capitale à l'issue d'un procès inique, en 2001. Abdullah a été exécuté en 2005.

Le 13 juillet 2000, tous deux ont été arrêtés pour le meurtre du mari de Fatima Hussein Badi, Hamoud Ali al-Jalal. La police aurait interrogé Fatima Hussein Badi pendant plus de cinq heures, la nuit, en l'absence d'avocat. Comme elle refusait de faire des « aveux », on lui a amené son frère, le visage couvert de sang. Elle aurait été menacée de viol en présence d'Abdullah Badi, qui aurait « avoué » le meurtre afin d'éviter à sa sœur d'être violée.

Fatima Hussein Badi n'a eu droit à un avocat qu'après avoir été inculpée de meurtre. Cependant, lors de plusieurs audiences, Fatima et Abdullah n'ont pas eu d'assistance juridique et n'ont pas pu s'exprimer devant le tribunal. Ils ont été condamnés à mort en février 2001. En septembre 2003, la Cour suprême a jugé Fatima Hussein Badi coupable d'avoir aidé à dissimuler le corps de son mari, mais non coupable de meurtre. Elle s'est prononcée pour une réduction de sa peine à quatre ans d'emprisonnement.

Néanmoins, à la suite d'une intervention du président, Ali Abdullah Saleh, et du président du Parlement, Sheikh Abdullah al-Ahmar, l'affaire a été révisée et la décision de réduire la peine de Fatima Hussein Badi a été annulée. Elle risque toujours d'être exécutée d'un moment à l'autre.

Veuillez écrire pour inviter le président à commuer la peine de mort de Fatima Hussein Badi, qui a été condamnée lors d'un procès inique. Envoyez vos appels à :

Ali Abdullah Saleh
President
Office of the President
Sana'a
Yémen

Fax : + 967 127 4147
Formule d'appel : Monsieur le Président,

Pakistan – Atiq-ur Rehman
Un scientifique « disparu »

Atiq-ur Rehman, scientifique travaillant pour la Commission pakistanaise à l'énergie atomique, a été arrêté à Abbotabad, dans la province de Khyber Pakhtunkhwa (ancienne province de la Frontière du Nord-Ouest), le 25 juin 2004. Son mariage allait être célébré plus tard dans la journée et il était allé acheter au marché les éléments d'un repas pour ses invités. Il n'est jamais rentré chez lui.

La police a refusé d'enregistrer la plainte de ses proches en expliquant qu'Atiq-ur Rehman était détenu par un service de renseignement. Des militaires de haut rang leur ont conseillé d'éviter de faire du bruit autour de l'affaire ou d'ouvrir une procédure judiciaire.

En juin 2006, la famille d'Atiq-ur Rehman a formé une requête en habeas corpus auprès de la Haute Cour de Lahore, et son affaire a été portée devant la Cour suprême par l'ONG Défense des droits humains. Lors des audiences se déroulant devant la Cour suprême, en 2007, des représentants de l'État ont nié le maintenir en détention et soutenu qu'ils ignoraient tout de son sort.

Pourtant, lors d'une audience de janvier 2010, un inspecteur de police adjoint d'Abbotabad a confirmé qu'Atiq-ur Rehman avait été remis aux services de renseignement, sans préciser par quel service il était détenu. Ni les audiences ayant suivi, ni la commission judiciaire créée en mars 2010 pour enquêter sur les cas de disparition n'ont réussi à retrouver la trace d'Atiq-ur Rehman. On ignore toujours ce qu'il est advenu de lui et où il se trouve.

Veillez écrire pour demander qu'une enquête soit menée immédiatement afin de déterminer ce qu'il est advenu d'Atiq-ur Rehman et où il se trouve, et que toute information mise au jour concernant sa situation soit rendue publique. Demandez également qu'Atiq-ur Rehman soit libéré s'il est maintenu en détention, ou soit inculpé d'une infraction dûment reconnue par la loi, traduit sans délai devant un tribunal civil ordinaire et jugé conformément aux normes internationales d'équité des procès. Exhorte les autorités à traduire en justice les personnes responsables d'avoir ordonné ou mené à bien sa disparition forcée. Envoyez vos appels au Premier Ministre et au conseiller du ministre de l'Intérieur :

Prime Minister Syed Yousuf Raza Gilani
Pakistan Secretariat
Constitution Avenue
Islamabad
Pakistan
Fax : +92 519213780 / +92 519221596
Formule d'appel : Monsieur le Premier ministre,

Rehman Malik
Advisor / Minister for Interior
Room 404, 4th Floor, R Block
Pakistan Secretariat
Islamabad

Pakistan
Fax : +92 51 9202624
Formule d'appel : Monsieur,